

[Français]

LES PÊCHES

LA PROCHAINE CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER—
L'ATTITUDE DU CANADA AU SUJET DE LA COMPÉTENCE
SUR LES RESSOURCES DU PLATEAU CONTINENTAL

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Pêches.

Lors de la prochaine conférence des pays du Nord de l'Atlantique sur les droits de la mer, le ministre doit-il faire connaître la position du gouvernement à l'effet que le Canada a une juridiction exclusive sur les ressources vivantes du plateau continental ou sur une distance de 200 milles des côtes?

[Traduction]

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il s'agit d'une question qui devrait d'abord être soulevée à la Conférence sur le droit de la mer des Nations Unies.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES RÉPERCUSSIONS DE LA MESURE RELATIVE À
L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT QUANT À LA RÉGION ATLANTIQUE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre. Quelles assurances a-t-il données aux premiers ministres de la région atlantique que les capitaux spéculatifs requis ne seraient pas compromis par la mise en vigueur du bill C-132, loi sur l'examen de l'investissement étranger?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les premiers ministres de ces provinces séparément et collectivement, en ont discuté avec moi. Comme le député le sait, lorsque ce bill a été étudié en comité, certaines provinces ont choisi de faire connaître leurs opinions. Je suppose que le député en est au courant.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, nous, de la région atlantique, savons certes combien cette mesure est souhaitable, mais nous ne voulons pas en faire les frais. J'aimerais savoir si le premier ministre a établi des principes directeurs relativement aux organismes financiers locaux qui pourraient répondre aux besoins de cette région au cas, où, comme le craignent les provinces atlantiques, les capitaux viendraient à manquer.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, cette question a déjà été discutée et elle le sera encore à l'occasion de l'étude du bill dont la Chambre est saisie. Si le député ou d'autres oppositionnels ont d'autres vues à nous communiquer, ils auront l'occasion de le faire soit au comité soit à la Chambre des communes. Nous sommes certes disposés à examiner toutes les instances, pourvu qu'ils se mettent d'accord entre eux sur les dispositions qu'ils désirent voir adopter.

Questions orales

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'ATTRIBUTION DE LA LIGNE DE MILAN ET DES
NOUVELLES LIGNES AUX É.-U.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Quand pourra-t-il annoncer le nom de la compagnie aérienne canadienne qui obtiendra la route de Milan?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas compris la dernière partie de la question.

Une voix: Il s'agit de Milan.

M. Bell: Renseignez-vous.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, si le député veut une réservation, je pourrais l'aider. Aucune déclaration ne sera faite avant que nous fassions connaître la nouvelle politique du gouvernement dans le domaine de l'aviation civile internationale.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand il fera une déclaration à propos des nouvelles routes accordées au Canada et qui seront attribuées aux diverses compagnies aériennes du Canada?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, aucune déclaration ne peut être faite avant que le cabinet ait ratifié l'accord.

M. l'Orateur: Le député peut poser une dernière question supplémentaire à ce propos. La présidence accordera ensuite la parole au député de Champlain.

M. Orlikow: Une fois que le cabinet aura étudié la question et que le ministre aura fait sa déclaration, pourra-t-il expliquer pourquoi les transporteurs canadiens n'auront pas le droit d'utiliser la route Winnipeg-Chicago avant 1978 ou 1979?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, la seule réponse que je puisse fournir est qu'il s'agit là d'un ensemble de routes où il a fallu céder sur certains points; je ne crois que l'on puisse choisir une route et demander pourquoi nous ne l'avons pas obtenue. Je pourrais poser une quinzaine de questions à propos d'autres routes; je ne peux donc fournir une réponse simple.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PENSIONS DE VIEILLESSE—LA RÉDUCTION DE L'ÂGE
D'ADMISSIBILITÉ À 60 ANS—L'ATTITUDE DU MINISTRE

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Est-ce que la prise de position récente—pour ne pas dire celle prise au récent congrès du parti libéral—de l'honorable ministre, concernant la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans, confirme le fait qu'il n'y a aucun espoir pour les gens âgés de 60 à 65 ans d'accéder à cette pension au cours de la présente législature?